

L'an deux mil onze, le mardi douze juillet, convocation du Conseil de Communauté de Communes du Canton de Cerisy la Salle, adressée individuellement à chaque délégué pour le jeudivingt et un juillet à vingt heures et trente minutes, à l'effet de délibérer sur les points suivants à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1. Validation du projet « Pôle de santé »**
- 2. Compte rendu de la réunion sur le programme « LEADER »**
- 3. Schéma départemental des transports :**
 - Présentation,
 - Circuits scolaires 2011 – 2012
- 4. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**
 - Avis de la Communauté de Communes
- 5. Défibrillateurs : attribution du marché.**

SEANCE DU 21 JUILLET 2011

L'an deux mil onze, le jeudi vingt et un juillet à vingt heures et trente minutes, les délégués du Conseil de la Communauté de Communes de CERISY LA SALLE, se sont assemblés en séance ordinaire, à la Maison cantonale, sous la présidence de Monsieur Claude HALBECQ, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. DUCHEMIN Yves, Mme DOLOUE Régine, Mss LOUANTIER Yves, LAVACHE Bernard, SIMON Yves, Melle HOGARD Sandrine, Mss. BOUDIER Régis, Mme OLIVIER LEGRAND Brigitte, Mss CAILLOUX Joël, QUESNEL Denis, JAMES Jacky, Mme HEDOUIN Maryse, Mss. LEFRANC Daniel, Mme LECLERC Véronique, Mss HALBECQ Claude, LECHEVALLIER Alain, Mme HECQUARD Edith, Mss HENNEQUIN Claude, DUVAL Claude, Mmes DUTHEIL Colette, DUDOUIT Noëlle, BUROT Michelle, LEGOUBIN Eliane, M. DURAND Benoît.

ETAIENT EXCUSES :

Mss BLOUET Alain, TOURNIERE Patrice

Mademoiselle Sandrine HOGARD remplit les fonctions de secrétaire.

*_**_*_*_*_*_*_*_*_*_

1- Validation du projet « Pôle de santé »

Monsieur le Président demande aux délégués leurs remarques éventuelles sur le projet de pôle santé.

Etant entendu les remarques des professionnels,

Considérant l'appui de l'ordre des médecins

Après avoir entendu et en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité,

Valide le projet santé du territoire de la communauté de communes.

Autorise son Président à le transmettre à l'Agence Régionale de Santé

2 Compte rendu de la réunion sur le programme « LEADER »

Monsieur le Président informe les membres que la commission LEADER du Pays de Coutances a invité les élus des communes, des associations et les professionnels concernés par les axes du dispositif LEADER en Pays de Coutances. A cet effet, une réunion sera programmée en septembre pour définir les projets du territoire pouvant bénéficier de crédits leader.

3 Schéma départemental des transports :

- Présentation

- Circuits scolaires 2011 – 2012

Monsieur le Président informe les délégués communautaires sur la nouvelle politique de transport public départemental qui entrera en vigueur à compter de la rentrée 2012. Une réunion aura lieu en octobre avec les services de la DRD pour définir les points d'arrêts par circuit dont le nombre sera limité par rapport au schéma actuel.

Pour la rentrée 2011, aucun point d'arrêt supplémentaire ne sera créé. Nous pouvons uniquement déplacer un point à un autre. Un circuit supplémentaire sera mis en place pour desservir les lycées de Coutances.

4 Schéma départemental de coopération intercommunale – Avis motivé sur les propositions formulées par l'état concernant le territoire intégrant le périmètre de la communauté de communes de Cerisy la Salle

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 et notamment l'article 35,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1993 relatif à la création de la communauté de communes CERISY LA SALLE ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2011 relatif à la modification des statuts de la communauté de communes Cerisy la Salle ;

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) en date du 29 avril

2011 et notifié à la communauté de communes de Cerisy la Salle-par M. le Préfet de La Manche en date du **3 mai 2011**,

Conformément à la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales, M. le Préfet a notifié aux collectivités concernées son projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) prescrivant un certain nombre d'orientations relatives à la rationalisation de la carte des intercommunalités à fiscalité propre ainsi que l'engagement d'une politique de dissolution et/ou de fusion de nombreux syndicats de communes.

Parmi les objectifs de simplification de la carte intercommunale, figure le projet de rapprochement de la communauté de communes CERISY LA SALLE avec la communauté de Communes de Coutances (4C), la communauté de communes de St Sauveur Lendelin et la Communauté de Communes de St Malo de la Lande.

A terme, ce nouvel ensemble se composerait de 42 communes pour une population d'environ 40 000 habitants.

En vertu de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010, tous les organes délibérants (conseils municipaux, comités syndicaux, conseils communautaires) sont appelés à délibérer sur la proposition intéressant leur territoire. Leur avis serait réputé favorable à défaut de délibération dans les 3 mois suivant la notification.

Sachant que la communauté de communes a su mettre en œuvre au sein de ses compétences des projets d'intérêt communautaire dans un esprit de solidarité, de proximité et de bonne gestion.

Considérant que le périmètre proposé correspondant au bassin de vie de notre territoire regroupant les communes de l'intérieur et du littoral autour de la ville centre.

Sur proposition de son président, le conseil de communauté décide de voter à main levée.

Sur 24 votants, le résultat est le suivant :

3 abstentions, 1 voix défavorable, 2 voix favorables avec réserves sur les compétences, les finances et la gouvernance, 4 voix favorables pour une fusion à 3 communauté de Communes et 14 voix favorables pour une fusion à 4 communautés de communes.

Le conseil de communauté est donc **favorable** au projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel que proposé par Monsieur le Préfet de la Manche

Il autorise la poursuite de la réflexion et de l'analyse d'une nouvelle coopération intercommunale notamment sur la gouvernance, les compétences et les finances de la nouvelle coopération intercommunale proposée.

Décision modificative

Considérant que la Communauté de Communes de CERISY LA SALLE a retenu le cabinet Christiany pour une intervention autour du processus de fusions de communauté de communes

Considérant que les communautés de Communes de Coutances et de St Sauveur Lendelin accepte de participer au financement de cette étude

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté de communes décide de voter la décision modificative suivante relative à la gestion 2011:

ART 20415 : Participation 4C :	en plus 1 000 €
Art 20415 : Participation St Sauveur Lendelin :	en plus 1 000 €
ART 20414 : Participation CPI :	en plus 2 000 €

5 Défibrillateurs : attribution du marché.

Par délibération en date du 25 octobre 2010, le conseil de communauté a approuvé le lancement d'une consultation pour l'acquisition de défibrillateurs en vue d'équiper les communes du canton.

La consultation a été lancée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert avec une date de remise des offres fixée au 06 mai 2011 à 16 heures.

Suite à l'ouverture des offres et après analyse de celles-ci, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 juillet et propose de retenir l'entreprise suivante : Entreprise SHILLER

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer le marché d'acquisition de défibrillateurs à l'entreprise SHILLER France à Marne la Vallée pour la somme de 16 051.42 €uros HT

L'entreprise SHILLER devra assurer la pose et la formation dans la semaine du 26 au 30 septembre 2011 et fournir à chaque commune les besoins en raccordement électrique.

6 Zone de Développement Eolien

Le Conseil Communautaire,

Agissant conformément aux dispositions des articles du CGCT,

VU, la délibération en date du 15 octobre 2009 approuvant la création de la zone de développement éolien

VU, l'avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites en date du 2 juin 2010 statuant sur cette demande de création de Zone de Développement Eolien,

Le Président informe le conseil communautaire que postérieurement, le 12 juillet 2010, a été adoptée la loi de programmation relative à la mise en œuvre du « Grenelle de l'Environnement » (dite LG2) publiée au journal officiel du 13 juillet 2010.

Cette loi a complété les dispositions relatives à l'établissement des ZDE (nouvel article 10-1 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité). Ces nouvelles dispositions portent notamment sur la prise en compte dans la définition des ZDE de la préservation de la sécurité publique, de la biodiversité et du patrimoine archéologique.

Au vu de cette loi, nous avons demandé au cabinet Variance de compléter cette étude. L'additif de mise en conformité de notre dossier a été déposé le 6 janvier 2011 puis a été déclaré une seconde fois recevable le 17 février 2011.

Considérant que la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites en date du 4 juillet 2011a émis un avis défavorable au regard notamment d'une sensibilité paysagère supposée et non sur l'avenant de notre étude,

Considérant que les habitants du village de lacoucourie ne sont pas opposés au projet de développement éolien sur le territoire de la commune de Guéhébert.

Vu, le courrier de la commune de Guéhébert

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- Considère que cet avenant n'est pas de nature à remettre en cause la demande de création d'une ZDE sur le territoire intercommunal telle qu'approuvée lors de sa séance du 3 mars 2010.
- Autorise son Président à apporter des compléments d'informations auprès de Monsieur le Préfet et de la DREAL pour contribuer à l'instruction de la demande de création de la ZDE ;
- Demande à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté de création de la Zone de développement éolien

7 Manche Numérique

Monsieur Benoît DURAND, représentant la communauté de communes de cerisy la salle au sein de Manche Numérique a présenté le bilan numérique de notre territoire tant en couverture internet que tant en couverture mobile. Ces documents peuvent être consultés par les habitants. Se renseigner auprès de leur mairie.

Ensuite, il a présenté le schéma d'aménagement numérique qui prévoit dans les années à venir l'uniformisation de l'accès au haut débit et la mise à disposition du très haut débit ou de nouveaux services tel que le fibrage par exemple sont autant de pistes que manche numérique s'engage à explorer. Ce schéma tiendra compte des besoins des entreprises, des particuliers et des collectivités.

8 Contrat de territoire

Les maires sont destinataires du document SIAT version définitive. Ils sont invités à faire part de leurs remarques dès que possible et à compléter les fiches d'action SIAT.

S'agissant du contrat de territoire, les fiches sont incomplètes ou inexistantes, ils sont donc invités à les compléter et les remettre au secrétariat de la communauté de communes pour le 15 août.

9 Barrières communautaires

Le conseil de communauté autorise le moto club à utiliser les barrières communautaires pour la manifestation qui se déroulera à Gouville sur Mer dans la mesure où celles-ci ne seront pas retenues par un autre comité pour une fête locale.

La prochaine réunion est fixée au 22 septembre prochain.

Le Président,

C. HALBECQ